

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 17 (1929)

Heft: 316

Artikel: L'Alliance à Hérिसau

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-259777>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Faisant donc appel à tous ceux qui n'ont pas perdu tout sentiment d'humanité, je viens donc leur dire, au nom de l'enfance malheureuse: vous qui faites l'opinion, ne tolérez pas que, par inconscience ou dans un but de lucre, la presse ne vienne à perdre un enfant, au moment où il lui importe plus que jamais d'être entouré d'une sympathie compréhensive!

Alice Descoeurdes.

L'Impératrice Eugénie féministe.

« ... L'impératrice, la première, vint à bout de certains préjugés: c'est à son instigation pressante que Rosa Bonheur, le peintre animalier, reçut la croix. Aucune femme n'aurait alors osé prétendre à cette récompense, à moins d'être cantinière ou quelque chose de ce genre. »

« L'accès des femmes dans les emplois jadis réservés exclusivement aux hommes, c'est à l'impératrice et à son insistance qu'on le doit; elles ne se doutent pas, toutes les demoiselles télégraphistes et toutes les préposées de tous les bureaux de poste, que cet état de choses n'est que la reprise et la suite d'un des projets les plus chers de l'impératrice. (Elle se montait même un peu quand on prétendait que les femmes remplissaient moins bien ces fonctions que les hommes.) Ce qui paraît simple aujourd'hui l'était moins il y a cinquante ans, et il fallait autant de courage que d'indépendance d'esprit pour braver certaines routines. »

« Elle continua de préconiser l'émancipation féminine, et je crois que, si la violence n'avait pas accompagné, en les annihilant, les revendications des suffragettes anglaises, l'impératrice n'aurait pas été éloignée de leur donner, dans le fond de son cœur, son approbation. »

(Extrait de *l'Inconnue* de Lucien Daudet.)

L'Ecole d'Etudes Sociales pour femmes de Genève.

Après 11 ans d'existence, cette Ecole va reprendre son activité le 23 octobre prochain.

Tout en donnant aux jeunes filles une culture féminine générale, et les préparant ainsi à mieux tenir leur rôle de femme et de mère, elle est, en même temps, une école professionnelle pour celles qui se destinent à une carrière d'activité sociale: agentes de protection de l'enfance, directrices d'établissements hospitaliers, secrétaires d'œuvres sociales; en outre, une section prépare des bibliothécaires et des libraires; depuis deux ans, l'Ecole forme également des laborantines (auxiliaires de laboratoires médicaux).

Le programme comporte des cours divers, tels que: législation sociale, droit de famille, hygiène, médecine de l'enfance, soins aux malades; bibliotechnique, rédaction, sténo-dactylographie, comptabilité. Dès le début, les élèves passent environ une journée par semaine dans une des œuvres sociales de la ville et peuvent ainsi, par le travail pratique, se rendre compte de leurs capacités personnelles et de leurs goûts pour les diverses branches de l'activité sociale. Ainsi, les pouponnières ou le Preventorium occupent les débutantes; les institutions pour enfants anormaux, l'Espoir, le Service social d'une paroisse, l'Office social, acceptent les services d'autres stagiaires. Le diplôme est décerné aux élèves qui, après quatre semestres d'études, ont passé les examens et fait en outre leur stage d'un an. Un certificat d'économie familiale est délivré après un an d'études.

Le « Foyer de l'Etude sociale » offre une vie de famille à quelques élèves du dehors et donne une enseignement ménager complet.

L'année passée, l'Ecole a compté 80 élèves régulières et une centaine d'auditrices. Un grand nombre de jeunes filles sorties de cette Ecole occupent actuellement des situations intéressantes et bien rétribuées. Le programme de l'Ecole donne une liste déjà longue d'institutions où travaillent d'anciennes élèves. Plusieurs sont occupées dans des organisations internationales (bibliothèque de la S. d. N., B. I. T., Union internationale de Secours aux Enfants, etc.). On peut se procurer le programme des cours et une brochure sur l'Ecole Sociale au Secrétariat, 6, rue Charles-Bonnet, Genève.

L'Alliance à Hérisau

Un des avantages du métier de féministe — métier souvent plus fatigant et absorbant qu'un vain peuple ne le pense — est qu'il nous permet de voir et de connaître notre pays bien mieux que si nous le parcourions en simples touristes. Car



Cliché Schw. Frauenblatt

M^{lle} Elisabeth ZELLWEGER

Présidente sortant de charge de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses.

laquelle d'entre nous, je vous le demande, aurait eu l'idée d'aller passer ces deux dernières journées d'été finissant, si merveilleusement chaudes et ensoleillées, à l'autre bout de la Suisse, en pleine terre d'Appenzell, plus loin que Zurich, qui, pour nombre de Romands, semble déjà être situé aux confins de notre pays, — si l'Alliance ne nous en avait fourni le prétexte, sous couleur, fort rassurante pour notre conscience alarmée par ces vacances hors de date, d'un devoir à remplir! Ce devoir de représentation de nos Sociétés féminines, les Romandes l'ont mieux compris qu'on ne l'aurait cru quand il fut annoncé qu'en 1929 notre Conseil national des femmes suisses siégerait à Hérisau, et ce fut véritablement une Assemblée en nombre normal et habituel qui se trouva réunie dans la salle du Grand Conseil, décorée de portraits de landammans et de vitraux aux amusantes armoiries, aimablement mise à notre disposition par le gouvernement cantonal.

Hérisau. Un grand village, qui ne veut pas — avec raison — être appelé une petite ville. Une grand'place, propre et nette comme un sou neuf, dominée par l'hôtel de ville où nous avons siégé, et par les deux grosses tours de l'église où, le dimanche matin, M^{lle} Rosa Gutknecht, pasteur suppléant à Zurich, a prêché un sermon si lumineux, si vivifiant, si rayonnant de courage et de force spirituelle. Des rues bordées de ces maisons appenzelloises, aux boiseries grises, aux toits pointus, aux innombrables fenêtres à carreaux (vingt ou vingt-quatre pour une petite maison, avons-nous compté), qui, très vite, deviennent des chemins de campagne courant entre les barrières blanches des prés. Un paysage propre et net, lui aussi, verdoyant, découpé, des collines bordées de sapinières, des prairies où paissent de petites vaches grises, des maisonnettes rustiques aux toits rouges, beaucoup de fleurs, le tout ratissé, récuré, amusant comme une bergerie de notre enfance, souriant et gai comme un chant de jodleurs. Une jolie race fine, souriante, aimable, des filles blondes aux longues tresses (combien rares



Cliché Mouvement Féministe

M^{me} A. DE MONTET (Vevey)

la nouvelle Présidente de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses.

sont ici les têtes « à la garçonne » ou « à la Ninon » !), des filles brunes aux yeux malicieux, toutes sveltes et dégagées dans leur costume national, l'un des plus gracieux de la Suisse; et des hommes bien découplés dans la veste rouge à boutons d'or et la chemise brodée que portent journallement tous les laitiers; et tous amoureux de musique, de chant, de rires communicatifs... Nous l'avons bien éprouvé, lors de la charmante soirée qui nous fut offerte, si simple, si gaie, si vraiment nationale, sans rien d'apprêté ni de convenu, dans laquelle jeunes filles et jeunes gens en chœur, fillettes et garçonnetts dans une amusante scène d'école composée pour la circonstance, ne chantaient ni ne récitaient pour nous faire plaisir, mais pour se faire plaisir à eux, non pas pour se produire, se montrer à des étrangers, mais parce que la vie est belle, gaie, le soleil brillant, qu'il fait bon avoir douze, quinze, vingt ans, être du pays d'Appenzell, et le clamer de tout son gosier à tous les échos, au long de ces rythmes aimables et entraînants « *Mi Vater ist ein Appenzeller...* » que vient couper tout à coup l'éclat de rire d'un jodl, avant qu'ils se terminent par le sérieux émouvant de l'invocation de la Landsgemeine: *Alles Leben strömt von Dir...*

Et c'est ce cadre, ce sont ces chants, ces rires, la cordialité aussi de l'accueil qui nous fut réservé, l'hospitalité qui inventa mille moyens discrets et touchants de se manifester, l'empressement mis par chacun, autorités civiles, ecclésiastiques et scolaires, Sociétés féminines dont les membres nous régalerent surabondamment de tourtes et de pâtisseries, ouvrières toutes simples qui dépouillèrent leurs jardins de leurs fleurs d'automne pour nous les apporter, enfants qui endossèrent en notre honneur le costume de leurs grands parents, — et cela quand bien même le féminisme n'est guère en honneur au pays d'Appenzell, et le suffrage féminin une redoutable nouveauté de laquelle on trouve plus prudent de ne pas parler, — ce fut cette atmosphère qui fit le charme de cette Assemblée-ci de l'Alliance. Car d'autres Assemblées connurent des travaux de plus d'importance, des discussions plus serrées, des chocs d'idées plus vifs, et furent par là même plus utiles et plus intéressantes: celle-ci se borna à écouter sagement la série des rapports et conférences qui lui furent présentés, et les sanctionna toujours avec une touchante unanimité.

Ces rapports, d'ailleurs excellents, parfois un peu longuets, apportèrent à leurs auditrices foule de suggestions et de renseignements. Citons, selon l'ordre chronologique dans lequel ils furent présentés, d'abord celui de la présidente sortant de charge, M^{lle} Zellweger, qui constata avec fierté que, si l'Alliance n'avait pas pu parvenir encore à fédérer 200 Sociétés féminines en Suisse, 100 pourtant s'étaient ajoutées à son effectif durant les neuf ans de présidence de M^{lle} Zellweger; et qui, après avoir rappelé le souvenir de M^{lle} Fluhmann¹, qui fut membre du Comité pendant plusieurs années, énuméra les points sur lesquels s'est portée l'activité de l'Alliance en dehors de celle de ses Commissions spéciales, au courant de cette dernière année: participation à la Saffa — et à la discussion sur l'emploi de son bénéfice; police féminine; assurance-veilles; relations internationales; mouvement des Sociétés. Puis vinrent les rapports des Commissions, dont la longue série fut coupée par des affaires administratives, et par l'exposé de M^{me} Chenevard sur l'activité de la S. d. N. (du B. I. T. plutôt) en matière de travail forcé: nous applaudissons à cette heureuse idée de l'Alliance de faire figurer chaque année à son programme un aperçu clair et concis de l'une ou l'autre des activités de la S. d. N., mais nous nous demandons s'il n'y aurait pas eu, parmi ces activités, un choix à faire d'un sujet qui touchât de plus près les femmes suisses que le travail forcé, cette forme de l'esclavage qui intéresse les Sociétés féminines de pays à colonies, mais avec laquelle nous n'avons, Dieu merci, rien à faire directement? La Commission des Allocations familiales, présidée par M^{lle} Gerhard (Bâle), a fait adopter une décision qui la transforme, de Commission d'étude de cette question seulement, en une Commission d'action pour l'amélioration de la situation de la famille partout où cela est possible, et notamment en initiatrice de Ligues *Pro Familia* comme celles de Lausanne et de Genève (étant bien entendu que ce ne sont pas là des Ligues pour le relèvement de la natalité, ce qui constituerait un tout autre programme), transformation vivement approuvée par la présidente de la Commission d'Éducation nationale, notre collaboratrice, M^{lle} Elisa Serment, qui voit justement dans la coopération de la famille et de l'école une des nombreuses et utiles activités de sa Commission. La Commission des Lois, présidée par M^{me} Glättli (Zurich) a fait du travail intéressant cette année: le Code pénal, l'assurance-veilles et survivants, la loi fédérale sur la formation professionnelle, celle sur le repos hebdomadaire, celle sur la tuberculose l'ont simultanément occupée. (On trouvera plus loin, à la chronique parlementaire, des détails sur l'intéressante proposition formulée lors de la dernière session des Chambres par M. le conseiller national Müller, proposition que l'Assemblée a décidé d'appuyer auprès de la Commission du Code pénal.) L'Office suisse des Professions féminines a également, par la voix de sa secrétaire, M^{lle} Murset (Zurich), apporté un rapport sur son activité; M^{me} Glättli a présenté un rapport de clôture de la Saffa, dont les articles publiés ici même ont donné l'essentiel à nos lectrices; et enfin, le dimanche matin, on a encore entendu d'intéressants échos des réunions du Conseil International des Femmes à Londres, par M^{me} Lotz-Rognon, secrétaire de l'Alliance; une conférence sur la psychologie de l'adolescente, pour laquelle M^{lle} Pauline Müller (Bâle) a puisé, un peu longuement peut-être, dans ses expériences et ses enquêtes d'éducatrice; et un exposé très clair de M^{lle} Eugénie Dutoit (Berne) sur la situation actuelle de la revision du régime des alcools.

L'Assemblée a dû encore, conformément aux statuts, procéder à l'élection du Comité, et surtout à celle d'un nouveau Bureau. En effet, la coutume de notre pays, qui veut qu'après un laps de temps plus ou moins long suivant les possibilités des Associations, la présidence change de ville et surtout de langue, entraînait cette année la démission du Bureau bâlois, en fonctions depuis 1920, et son remplacement par un Bureau romand. Ce n'est point sans un très vif regret que l'on a vu partir M^{lle} Zellweger, après neuf années de présidence, durant lesquelles elle a mis au service de l'Alliance toutes ses qualités d'activité, de largeur d'idées, de compréhension des pro-

¹ Voir le *Mouvement*, N° 304.

blèmes et des mentalités, de bonne humeur et de conciliation, et l'on est tout heureux qu'elle ait bien voulu accepter de rester membre du Comité comme deuxième vice-présidente, spécialement chargée des questions internationales. Son concours, les expériences faites durant ces neuf années — que, s'il n'avait tenu qu'à nous, nous aurions bien allongées en douze, ou même en quinze ans de présidence! — seront, en effet, infiniment précieux au Bureau vaudois tout neuf, qui va prendre en main les destinées de l'Alliance, puisque, par un fâcheux concours de circonstances, aucune de celles qui seront surtout responsables de la marche de notre Conseil national des femmes suisses n'ont encore travaillé pour lui. L'Assemblée a élu comme présidente M^{me} de Montet (Vevey), que nombre de nos lecteurs connaissent aussi bien comme présidente du Groupe suffragiste local (poste auquel elle a renoncé maintenant), que comme collaboratrice de ce journal: Bâloise de naissance et Vaudoise par son mariage, M^{me} de Montet est donc toute qualifiée, par sa connaissance des mentalités comme des langues de nos deux parties de la Suisse, pour fonctionner comme présidente nationale, joignant à ces qualités celles d'un esprit clair, d'une conscience scrupuleuse, d'habitudes méthodiques de travail, et de convictions féministes profondes. La vice-présidente est notre collaboratrice, M^{lle} Antoinette Quinche, avocate à Lausanne, qui s'est surtout fait connaître dans notre mouvement féministe suisse comme présidente de la Commission vaudoise de la pétition fédérale, et qui, avec une juvénile ardeur, cumule ses nouvelles fonctions avec celles de présidente et de vice-présidente de plusieurs Sociétés lausannoises (Lycéum, Femmes universitaires, Union des Femmes); et la secrétaire est M^{me} Martin (La Tour de Peilz), connue de longue date dans les milieux féministes et abstinents vaudois et suisses par ses compétences, son habitude du travail d'une Association, sa conscience dans l'exercice de ses tâches multiples. Enfin ont été réélues membres du Comité: M^{lle} Schindler (Bienné), trésorière, M^{mes} Lotz-Rognon (Bâle), Glättli (Zurich), Mettler (Saint-Gall), Chenevard (Genève) et Junod (Neuchâtel), un nouveau membre bernois leur ayant été adjoind en la personne de M^{lle} Hélène Stucki (Berne), l'une des plus compétentes parmi les institutrices féministes secondaires de la ville fédérale, et à la plume de laquelle nous devons, non seulement d'intéressantes études d'ordre pédagogique, mais encore de pénétrantes analyses littéraires, dont quelques-unes ont paru en traduction ici même. Avec des forces comme certaines d'entre elles dans son équipage, et sitôt que le nouveau Bureau aura pris contact avec son activité, le navire de l'Alliance pourra affronter sans crainte les flots de la vie publique.

* * *

Le ciel s'est voilé de gris, la pluie menace. De tous côtés descendent vers la gare les délégués sur le chemin du retour, dont quelques-unes vont rouler jusque tard dans la nuit à travers les plaines et le long des lacs. Et toutes emportent au fond de leurs prunelles la vision de ces deux journées d'octobre chaudes et rayonnantes associées au lumineux souvenir d'Hérisau.

E. Gd.

Les femmes et la chose publique

Chronique parlementaire fédérale

Sous la présidence de MM. Walther et Wettstein, les Chambres fédérales ont ouvert leur session d'automne le 23 septembre, et après les hommages rendus à la mémoire des députés morts depuis leur précédente réunion, se sont attachées à un ordre du jour chargé de questions spécialement intéressantes pour nous autres femmes. Le Conseil National, notamment, a consacré toute la première semaine de la session à terminer l'étude du Code pénal fédéral dans ses grandes lignes. Nous ne relèverons que quelques articles qui ont donné lieu à une discussion importante sur des points de principes.

Parmi les délits et crimes contre la famille qui constituent le chapitre VI, la question de l'adultère a donné lieu à un

débat prolongé. Adopté dans la commission à une seule voix de majorité seulement, l'article prévoit que le conjoint qui s'est rendu coupable d'adultère sera puni de l'emprisonnement jusqu'à une année, si l'autre conjoint porte plainte et si son acte entraîne la séparation de corps des époux. La minorité de la commission, M. Logoz, en particulier, demandait la suppression de cet article. En effet, le respect que nous devons au mariage ne semble pas compatible avec les actes de basse vengeance que représente la dénonciation d'un époux contre son conjoint devant la cour pénale. La sanction de l'adultère est le divorce, si la vie commune des époux est devenue impossible. Et quant à sa valeur préventive, cette mesure sera nulle, car la fidélité conjugale est une plante qui a ses racines dans des domaines bien différents de la crainte de la prison. Au point de vue des enfants aussi une telle condamnation ne pourra avoir que des résultats déplorables. Vis-à-vis de la majorité de la commission, M. Haerberliq défend le point de vue du Conseil Fédéral, qui ne veut autoriser la plainte pénale qu'au cas où le conjoint outragé a demandé le divorce, car il estime qu'une réconciliation ultérieure est impossible pour des époux qui en sont venus là. La question est finalement renvoyée à la commission avec préavis de la Chambre: par 79 voix contre 53 elle décide de punir l'adultère. Mais elle n'admet la plainte qu'au cas où le conjoint divorcera.

Au chapitre traitant de l'avortement et de l'infanticide, M. Müller (Groschöchstetten, Berne) a fait une proposition nouvelle très importante pour nous. Partant du point de vue que ces délits dans la plupart des cas sont le résultat de conditions intolérables tant matérielles que morales pour la femme qui les commet, et que cette femme porte à elle seule toute la charge d'une faute commise d'accord avec un homme, M. Müller demande que l'homme aussi soit rendu responsable de la situation qu'il a contribué à créer. Jusqu'ici la législation pénale ne s'attaquait à lui que si la preuve était faite qu'il avait été l'instigateur ou le complice du crime. Mais bien plus nombreux sont les cas où l'homme feint d'ignorer les suites des rapports qu'il a entretenus, et où il continue à jouir de l'estime publique, tandis que la femme, devenue délinquante par sa situation désespérée, en subit les conséquences par des années de réclusion. « Nous avons statué, a dit M. Müller, comme règle dans notre Code pénal qu'il est inadmissible qu'une mère se débarrasse à la légère de sa responsabilité vis-à-vis de son enfant. Mais n'oublions pas, en tant qu'hommes, que, dans une foule de cas, c'est l'infidélité de l'homme sa légèreté à secouer ses responsabilités, qui pousse la femme à l'acte désespéré. Il est urgent que nous étudions la portée des articles sur l'avortement et l'infanticide par rapport à l'attitude de l'homme, et que nous constituions son délit à lui où il y a lieu, si difficile soit-il à définir. *Tous deux — homme et femme — sont responsables de la vie qu'ils ont conçue* ». Ce principe élevé d'une même morale pour l'homme comme pour la femme n'a pas été contesté, et la Commission a été chargée de formuler l'article nouveau, que celui qui abandonne une femme, enceinte de lui, la laissant dans le besoin, et qui contribue ainsi par son attitude à une action criminelle, devient complice de ce crime, et pourra être puni d'emprisonnement. Nous devons une grande reconnaissance à M. Müller d'avoir relevé ce point de vue, et d'avoir été plus loin que ce que nos sociétés avaient demandé.

Les crimes et délits contre la religion ont encore donné lieu à des débats prolongés. Une minorité catholique a déposé deux propositions, pour punir les paroles offensantes contre Dieu et l'outrage des serviteurs de la religion. Dans le débat se sont heurtées les convictions les plus opposées: les catholiques, par l'organe de M. Perrier (Fribourg), qui désirent faire intervenir le droit pénal pour toute atteinte à l'idée de Dieu; les socialistes, en revanche, qui réclament même la suppression de l'article qui punit l'atteinte aux convictions d'autrui; et enfin les représentants de l'idée de tolérance et de la liberté de croyance demandant, avec la Commission, de maintenir une peine jusqu'à 6 mois d'emprisonnement pour celui qui aura bafoué publiquement et d'une manière vile les convictions d'autrui ou profané les objets de la vénération reli-